

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA
SURETE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE POLICE
JUDICIAIRE

N° 2217/DGSN/SDPJ

Référence de classement :

G3-D8



RAPPORT DES CONSTATS EFFECTUES SUR LES LIEUX

AFFAIRE Charlotte NEUVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	RAPPORT	IDENTITE JUDICIAIRE	
NOUVELLE-CALEDONIE		DATE <i>Jeudi 10 mars 2011</i>	
Affaire n° 2217/DGSN/SDPJ		RAPPORT N°	85/IJ/2011

OBJET :

CONSTATS ET PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR LES LIEUX

Technicien identité judiciaire DUPONT Jacques

Technicienne identité judiciaire MARTIN Marie

CONSTATATIONS ET FAITS

Arrivés sur les lieux à 8h16. La scène de crime est figée selon la procédure habituelle.

Les relevés photographiques sont effectués avant la levée du corps qui s'effectue en présence du médecin légiste, le professeur Kronberg, du CHT de Nouméa.

Les indices sur place sont repérés, numérotés, photographiés et enfin mis sous scellés.

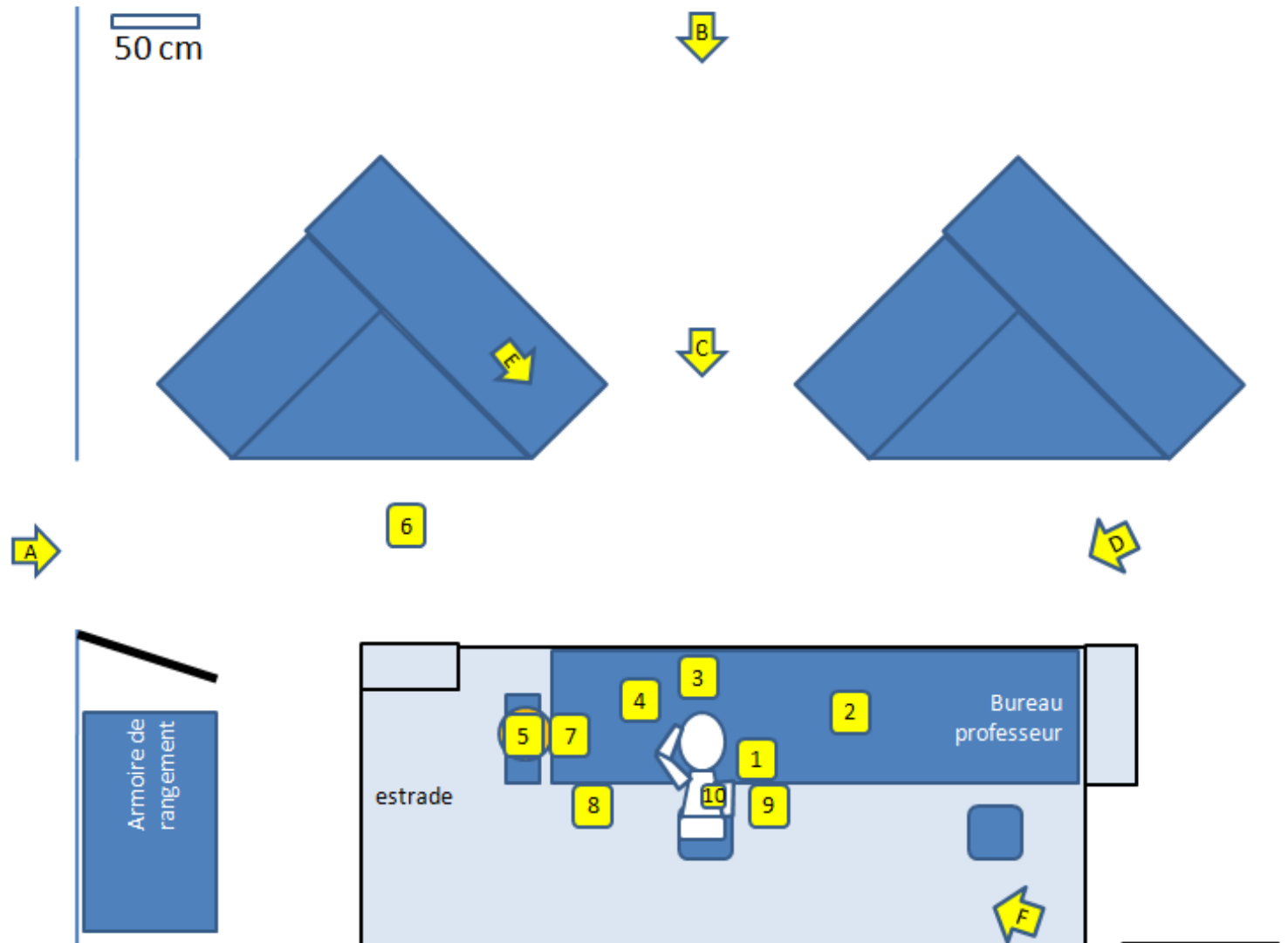
Analyse complémentaire :

Les relevés dactyloscopiques dans la salle montrent une quantité trop importante de traces papillaires liée à la fréquentation des lieux par des élèves : aucune trace convaincante n'a pu être obtenue.

La recherche de trace de sang par utilisation du *blue star forensic* indique des traces de lavage de toute la salle (sols et tables) par de l'eau de javel : aucune trace de sang supplémentaire n'a pu être détectée.

Aucune trace d'effraction sur les portes ou les fenêtres.

Plan de la scène de crime : localisation des indices relevés (1-10) et position de prise des photos (A à F)



PHOTOGRAPHIES PRISES SUR LES LIEUX



Prise de vue A (8h32)



Prise de vue B (8h33)



Prise de vue C (8h34)



Prise de vue D (8h36)



Prise de vue E (8h40)



Prise de vue F (8h44)

RELEVES DES INDICES SUR LA SCENE DE CRIME

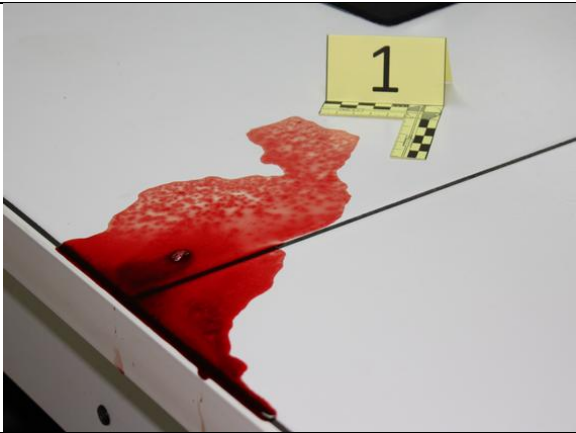



Localisation des différents indices : vue générale 1





Localisation des différents indices : vue rapprochée


FICHE TECHNIQUE DES INDICES RELEVES


	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-1</p>
Description	Tache de sang sur le bureau
Lieu de relevé	Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Bureau professeur
Commentaire éventuel	Le sang écoulé provient de toute évidence de la tête de la victime. Une analyse de comparaison de profil génétique a été demandée afin de vérifier que le sang trouvé est bien celui de la victime (-> N° d'enregistrement du prélèvement n° 2217-1A)

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-2</p>
Description	Tasse à café
Lieu de relevé	Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Bureau professeur
Commentaire éventuel	La tasse contient un fond d'une substance noire. Les premières analyses ont révélé la présence de café mais aussi d'une autre substance non identifiée pour le moment. (-> n° d'enregistrement de l'échantillon n°2217-2A)

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-3</p>
<p>Description</p>	<p>Périphérique usb de type souris Marque APM</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Bureau professeur</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>Sans objet.</p>

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-4</p>
<p>Description</p>	<p>Ordinateur portable de marque Toshiba Modèle satellite P300-15</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Bureau professeur</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>La cellule informatique de l'identification judiciaire a déterminé que le disque dur de l'ordinateur a été formaté. Une extraction de fichiers est en cours afin tenter de récupérer des données.</p>

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-5</p>
<p>Description</p>	<p>Contenu de la poubelle</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 A coté du bureau du professeur</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>La poubelle contient une boîte vide de doliprane et une plaquette vide du même médicament. L'agent de service en charge de cette salle assure avoir vidé la poubelle le mercredi matin comme à son habitude (témoignage recueilli par les enquêteurs).</p>

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-6</p>
<p>Description</p>	<p>Papier froissé au sol</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Entre le bureau et les tables élèves</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>La boule de papier à été défroissée puis le document scanné pour conservation de l'original sous scellé. (n° d'enregistrement du document 2217-6A)</p>

Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ

Pièce à conviction n° 2217-76A

LARONDE Julie
1S5

Devoir de SVT 25/02/11

Note : **0/20**

Observation : **Vous n'avez même pas pris la peine de recopier à la main ce que vous avez trouvé sur internet. C'est inadmissible !!!**

Hypothèse : la couleur du plumage chez le poulet d'Andalousie est gouvernée par un seul couple d'allèles.

La remarque faite dans l'énoncé indiquant que les résultats sont les mêmes en inversant le sexe des parents permet d'emblée d'exclure une hérédité liée au sexe : le gène est porté par un chromosome non sexuel ou autosome et l'hérédité est dite autosomiale. En conséquence, coq et poule possèdent chacun deux allèles du gène en question.

Le croisement n°1 entre deux lignées pures (homozygotes) blanche et noire aboutit à une descendance 100% bleue. Aucun des deux allèles n'est strictement dominant ou récessif : les deux s'expriment et on parle de codominance. On écrira donc les deux allèles avec des majuscules, soit respectivement B et N.

Le premier croisement s'écrit alors, au niveau des génotypes (et des phénotypes entre parenthèses) :

P : B/B (Blanc) x N/N (Noir)
F1 : N/B (bleu) à 100%

Le second croisement s'écrit alors :

P : N/B (bleu de F1) x B/B (Blanc)
F1 : 62 (51%) (bleu) 60 (49%) (blanc)
 N/B B/B

Ceci cadre bien avec des poules (bleu) hétérozygotes, produisant en nombre à peu près égal des ovules porteurs de l'allèle N et des ovules porteurs de l'allèle B. Les coqs homozygotes ne produisant eux que des spermatozoïdes porteurs de l'allèle B.

Conclusion : l'hypothèse d'une couleur gouvernée par un seul gène avec deux allèles codominants est

Description

Copie élève portant des annotations manuscrites.

Lieu de relevé

Voir PC n° 2217-6

Commentaire éventuel

L'analyse graphologique confirme que la copie a été annotée par Mme Neuville.



Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ

Pièce à conviction n° 2217-7

Description

Télécommande marque Canon du vidéoprojecteur

Lieu de relevé

Lycée Lapérouse, Nouméa
Salle B105
Sur le bureau professeur

Commentaire éventuel

Sans objet.



Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ

Pièce à conviction n° 2217-8

Description

Cartable en cuir noir appartenant à la victime

Lieu de relevé

Lycée Lapérouse, Nouméa
Salle B105
Sous le bureau professeur

Commentaire éventuel

Le contenu du sac a été examiné :

- Des stylos de marque Pilot, 3 rouges, 1 bleu et 1 noir
- Des documents administratifs relatifs au lycée (emploi du temps, plan d'évacuation du lycée, notes d'informations diverses, ...)
- Des copies en cours de correction
- Un rouge à lèvres, une brosse à cheveux, des préservatifs (3), une calculatrice scientifique, une règle de 15 cm

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-9</p>
<p>Description</p>	<p>Taches de sang au sol</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Sous le bureau professeur</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>Le sang écoulé provient de toute évidence de la tête de la victime. Une analyse de comparaison de profil génétique a été demandée afin de vérifier que le sang trouvé est bien celui de la victime (-> N° d'enregistrement du prélèvement n° 2217-9A)</p>

	<p>Enquête n° 2217/DGSN/SDPJ</p> <p>Pièce à conviction n° 2217-10</p>
<p>Description</p>	<p>Cheveux sur la blouse</p>
<p>Lieu de relevé</p>	<p>Lycée Lapérouse, Nouméa Salle B105 Blouse de la victime</p>
<p>Commentaire éventuel</p>	<p>Des cheveux ont été récupérés sur la blouse de la victime et placés sous scellés.</p>